



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°2

Réunion du 10/10/2023 – 18h30

Présents : Mmes Marie France ROPARTZ, Maria ADAM, Mélanie PIETERS, Berivan COLAK – MM. Olivier BEROY, Jerry TOUSSAINT

Assiste : Mme Manon CALEGARI

Excusée : Mme Valentine VIGNIER, Marie CHEMIN, M. Berthom DIAKOUNDOBA

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Sur la 1^{ère} journée de critérium féminin, on a enregistré 11 matchs reportés et 0 feuille de match manquante.

Sur la 2^{ème} journée de critérium féminin, on a enregistré 10 matchs reportés et 2 feuilles de match manquantes.

CRITERIUMS FEMININS**JOURNEE 2****NOMBRE DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES : 2**

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevante et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er Appel : 2

U15F

Match N° 27270091 CHAMPIONNET / ES PARISIENNE du 07/10/23

Match N° 27270090 MFC / POUCHET PARIS du 07/10/23

SELECTIONS / DETECTIONS

U15F : Détections les 27/09, 04 et 18/10 ; Interdistrict le 30/10/23

U13F : Détections les 08, 15, 29/10 et 13/12

U14F : Détections les 10, 24/01 et 07/02

ENGAGEMENT CRITERIUMS

Le District effectuera avant les vacances de la toussaint une vérification des licences selon le nombre d'équipe engagés par catégorie et par club.

Les clubs n'ayant pas assez de licence se verront être désengagé du critérium.

DIVERS

Demande du club de l'ACP15 pour intégrer une deuxième équipe en critérium senior à 7.

La commission à pris connaissance de la demande, la poule de 14 étant pleine la commission propose d'intégrer la deuxième équipe de l'ACP 15 si une équipe déclare forfait générale.